

directions ces travaux devraient être d'abord dirigés, pour répondre aux besoins les plus urgents et donner les résultats les plus fructueux, le conseil envoya, au printemps de 1917, des questionnaires à toutes les universités, aux laboratoires du gouvernement et aux sociétés techniques, aussi bien qu'aux industriels canadiens, demandant des informations précises et détaillées sur les différents sujets entrant dans ses attributions. Pour mener à bien cette enquête, le Conseil a été aidé par les sociétés d'ingénieurs et les sociétés savantes du Dominion, ainsi que par l'Association des Manufacturiers Canadiens, qui ont facilité sa tâche.

De plus, le Conseil s'est adressé à toutes les administrations gouvernementales, tant fédérales que provinciales, sollicitant leur coopération pour mettre à la portée de tous les intéressés les informations sur les ressources naturelles du Canada, informations d'un prix inestimable qui gisent dans les archives de l'état.

Outre ces travaux, d'un caractère général, ayant pour but de créer des bases solides à la future expansion des industries nationales, le Conseil a examiné minutieusement un grand nombre de projets qui lui ont été soumis, et a donné son approbation à certains d'entre eux qui semblent promettre des résultats appréciables.

Deux de ces projets ont été spécialement recommandés à l'attention des pouvoirs publics. Le premier a pour but l'approvisionnement en combustible de bonne qualité des régions du nord-ouest, spécialement la Saskatchewan et le Manitoba. Il existe dans la première de ces deux provinces de vastes dépôts de lignite, combustible inférieur, de peu de puissance calorique et qui, de plus, ne se prête ni à l'expédition ni à l'entreposage; il est, par conséquent, de peu de valeur, soit pour le chauffage des maisons, soit pour les usages industriels. Toutefois, le Conseil estime que, spécialement traité, ce lignite peut produire deux qualités d'excellentes briquettes combustibles, l'une similaire à la houille anthracite, et l'autre se rapprochant de la houille bitumineuse; d'autre part, on peut en extraire des sous-produits d'une certaine valeur. Le ministère des Mines et la Commission de Conservation ont déjà travaillé activement à la solution de ce problème, et le ministère des Mines procède à de nouvelles études pour le bénéfice du Conseil. Si elles donnent des résultats satisfaisants, le Conseil recommandera la construction d'une usine pour la fabrication de ces briquettes, par grandes quantités et sur une base commerciale; l'on estime qu'il sera possible de produire et de vendre ce combustible à un prix fort inférieur à celui du charbon des Etats-Unis qui se vend au Manitoba et dans la Saskatchewan. Avec une abondance d'excellent combustible à bon marché, les conditions de l'existence dans les grandes plaines, en hiver, seraient beaucoup améliorées.

L'autre projet concerne la conservation des forêts du Canada oriental. Contrairement à l'opinion généralement répandue, elles ne sont pas inépuisables; elles ont déjà été sérieusement appauvries et se détériorent rapidement. Dans la plupart des principaux pays européens les forêts domaniales ou individuelles ont été grandement améliorées par l'application des méthodes modernes de régie et de coupe et, au lieu d'être dévastées puis abandonnées, ont été converties en un actif national d'énorme valeur qui, chaque année, donne des revenus considérables